



état des lieux de sortie pas de nouvelles du propriétaire

Par isa43, le 17/01/2013 à 06:14

J'ai posé mon préavis de sortie qui court depuis le 20 novembre, puis j'ai pris rdv pour l'état des lieux mais ce jour là on a fait le boulot à moitié (mal noté les anomalies, et pas de signature à l'état des lieux) j'ai remis un double des clés au propriétaire

on devait se recontacter pour mettre les choses au clair, chose que j'ai faite ! il m'a dit qu'il me rappèlerait et depuis plus rien j'ai essayé de le rappeler plusieurs fois et laissé un message mais il ne donne plus de nouvelles

par contre, étant donné que je ne suis pas loin de mon ancien appartement, je peux constater que le propriétaire y va depuis et sans moi.

Que puis-je faire ?
Ai-je du souci à me faire ?
merci d'avance pour les réponses que j'aurai

Par janus2fr, le 17/01/2013 à 08:14

Bonjour,
Puisque vous n'avez pas procédé à un état des lieux, cela signifie légalement que le logement a été rendu en parfait état et donc qu'aucune dégradation ne pourra vous être reprochée.